

Devant la cible

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **63 (1925)**

Heft 26

PDF erstellt am: **12.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-219618>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Meyn, rue de Bourg No 38, au premier étage sur la rue, prie les personnes qui lui ont accordé leur bienveillance jusqu'à ce jour, de vouloir prendre note de son nouveau domicile, il en sera très reconnaissant.

Conrad Schlegel, maître-voiturier, fera partir de Berne de 20 ou 24 courant (mai) une bonne voiture pour Vienne en Autriche, passant par Augsbourg et Munich. S'adresser directement à lui, No 98, quartier Blanc, à Berne.

Le soussigné a l'honneur de prévenir MM. les amateurs de musique qu'à la réquisition des personnes qui le demandent, il se fait entendre sur la guimbarde dans les sociétés particulières. En même temps, il offre de donner des leçons de cet instrument, ainsi que de guitare. S'adr. au magasin de musique de M. Hofmann, rue de Bourg 6. C. Eulenstein.

L'administration de la caisse de secours pour les ouvriers de divers métiers, prévient Messieurs les copropriétaires de la dite caisse que, par délibéré du 29 mai dernier, elle a décidé que le lieu des séances serait établi à l'auberge du Pont, au premier étage, à Lausanne. A cet effet, l'assemblée du 26 juin courant aura lieu au dit local. Ruchonnet, président.

La Patrie Suisse. — C'est encore un numéro exceptionnel et renforcé que nous adresse la « Patrie suisse » (No 828, du 17 juin. Il est presque entièrement consacré aux nombreuses actualités de ces derniers jours : l'inauguration à Carouge du monument Vibert, dit des communes réunies; le centenaire de la Société des officiers, etc. On y admire toute une série de superbes clichés consacrés aux représentations de « Judith », de René Morax et Arthur Honegger, au Théâtre du Jorat, à Mézières, et à la XIIIe Fête des Narcisses. Un vivant portrait rappelle la fine figure d'un disparu, celle de Georges de Monténach, l'homme éminent que Fribourg et la Suisse viennent de perdre. Il n'est pas possible de rêver un numéro plus attrayant et plus artistique tout en restant uniquement suisse et national. D. T.

Jeu de mots. — C'était vers 1860. La brigade Tronchin était en manœuvres dans la région de Gossens. Le bataillon 70 avait alors à sa tête le commandant Faraudo, tailleur, à Lausanne. L'adjudant était le capitaine Larpin, cordonnier, plus tard municipal à Lausanne (de 1874 à 1882).

A un moment donné, le commandant dut s'absenter, laissant pour quelques instants la direction du bataillon au capitaine Larpin. Tout à coup arrive le colonel suivi de son état-major et s'approchant du capitaine qui a pris la position et a cessé de donner des ordres :

— Capitaine, dit-il, qu'ordonniez-vous (cordonnier) ? Est-ce que le commandant Faraudo est ailleurs (tailleur) ? O. D.

CE QU'AIME LE LECTEUR

DITES-MOI, vous qui êtes journaliste, que préférez la majorité des lecteurs dans un de vos canards ? » nous demanda l'autre jour quelqu'un.

— Canard ! Canard ! D'abord, soyez convenable, s'il vous plaît. Et, maintenant, pour répondre à votre question, nous vous dirons que c'est très difficile, de préciser les préférences de la majorité des lecteurs.

Il en est que l'article de fond, tout intéressant soit-il, laisse absolument indifférents. Peu leur chaut l'opinion de tel ou tel sur telle ou telle question à l'ordre du jour. Toutefois, s'il n'est pas long, il a quelque chance d'être lu. Il en est de même des articles de fantaisie, littéraires, artistiques, variétés, etc. Les comptes rendus de conférences, de concerts, d'expositions, ne sont guère lus que par ceux dont ils parlent, curieux de savoir ce qu'on pense et ce qu'on dit d'eux. Le journaliste est un « as », s'il ne dit que du bien, un vulgaire crétin, s'il critique.

Ah ! mais ce qui rallie, sinon tous, du moins le plus grand nombre de lecteurs, c'est le fait divers. Oh ! les crimes, les accidents, les scandales sont pâture de gala. Il faut à ces lecteurs-là du sang, des cadavres, de la casse, enfin, tout le menu « sensationnel » de la manchette et du placard.

C'est triste à dire, mais c'est comme ça. Aussi bien, le journaliste en vient-il tout naturellement à désirer, presque, ce qui fait monter le tirage, ce

qui assure la vente. Puis il se blase peu à peu ; plus rien ne l'étonne, plus rien ne l'émeut.

Quant aux comptes rendus des assemblées législatives ou administratives, ils ne trouvent des lecteurs que s'il y eut des incidents un peu piquants ou de vives « prises de bec ». Autrement, en citoyens confiants dans leurs autorités, ils s'en rapportent pleinement quant aux discussions. Ce qui leur importe, c'est la décision, surtout s'il doit en résulter pour eux profit ou dommage.

Vous voyez donc qu'il n'est pas si facile que ça de faire un journal, de contenter tout le monde. On pourrait presque dire, c'est triste, nous le répétons, que les meilleurs collaborateurs des journaux sont les assassins, les voleurs, les chauffards imprudents et téméraires. Ceux-là fournissent de « bonne copie ». Ça fait mousser la vente.

Heureusement, qu'il y a tout de même aussi quelques lecteurs pour la première page. J. M.

Profiter des circonstances. — Dans un petit cimetière de village de la Côte-d'Or, un de nos confrères a relevé la singulière épitaphe suivante :

Ici repose
regretté de sa famille et de ses clients
PIERRE MERCIER
Patron d'auberge
1848-1903
inventeur de la Célèbre Omelette Mercier
dont son fils
établi route de Dijon
a seul la recette.

...Il faut être positif dans la vie.

Un mot de Marseillais. — Moi, je n'ai qu'à imiter le chant du coq ; voilà le soleil qui se lève !

Egalité. — Je n'ai qu'un seul désir : être l'égal de mes supérieurs.

JEUNES FILLES

— Mais enfin, comment fais-tu pour te farder aussi bien ? Je t'admire. On dirait que tu as une longue expérience.

— Je n'ai eu qu'à regarder maman ; quand elle criait : « Allons, les enfants, à table ! Je vous rejoins », je savais ce que cela voulait dire. Un petit coup d'œil, et j'apprenais mon métier.

— Ma chère amie, il faut que je vous dise tout net : je n'approuve pas votre façon d'autoriser Henriette à sortir souvent seule avec Henri. Je sais Henriette sérieuse, bien élevée, elle a de qui tenir, car je connais votre morale ; mais cela me déplaît. Et vis-à-vis de ma fille, c'est d'un très mauvais exemple.

— Vraiment ? éclate de rire la mère d'Henriette. Je n'y voyais pas malice ; Henriette non plus.

— Mais enfin, Henri est un homme !

Dix-huit ans.

— Avec qui préfères-tu danser ?

— Avec n'importe qui. Je danse pour la danse, et non pour le danseur.

— Enfin, Germaine, que signifie cette plaisanterie : tu ne veux pas épouser ce monsieur ?

— Mais, maman...

— Pourquoi ? Je te défie de me donner une bonne raison.

— Mais, maman...

— Ah ! tu vois bien. En aimes-tu un autre, par hasard ? (Germaine aurait-elle cette audace ? son cœur appartient à sa mère : d'abord. Elle n'en peut disposer qu'avec le consentement maternel. C'est un trésor indivis.) Ne m'avais-tu pas dit que tu voulais un mari grand ?

— Oui.

— Avec des yeux bleus ?

— Oui.

— Sans lorgnon et sans barbe ?

— Oui.

— Sérieux, riche ?

— Oui.

— Et ayant une carrière libérale ?

— Mais oui, maman.

— Eh bien ! Manque-t-il quoi que ce soit à notre ami ?

Et, de guerre lasse, après que Germaine a mur-

muré entre ses dents, assez bas pour qu'on ne l'entende point : « Il ne me plaît pas », la mère hausse les épaules, s'en va, digne, en prononçant ces mots définitifs :

— Mon Dieu, que c'est bête, une jeune fille !

— Et puis, moi, si mon mari ne me plaît pas, eh bien ! je divorcerai. Pourquoi donc tant hésiter à choisir le fiancé ? De notre temps, on ne se marie plus pour toute la vie.

— De mon temps, une jeune fille...

— Je suis sûre, grand-mère, qu'on t'a dit la même chose quand tu avais dix-huit ans.

DEVANT LA CIBLE

LE Journal de Bex a publié, il y a quelque temps, le procès-verbal d'un accident survenu au tir de Bex, en l'année 1753. Voici quelques extraits de ce procès-verbal :

« Du 15 janvier 1753. — La Justice de Bex assemblée à l'extraordinaire à 3 heures après-midi pour aller visiter le corps de Jean, fils de feu Jean Roux, réfugié français, habitant et marié dans ce lieu, qui, étant marqueur dans une des cibles noires du prix franc que le sieur Hypolite Challand, marchand, aussi habitant dans ce lieu, faisait exposé au petit fusil, ensuite du mandat de permission qu'il en a du généreux et très honoré Seigneur Gouverneur, a eu le malheur d'être tué. La dite Justice s'est transportée sur les lieux, trouva le dit Roux expirant cependant, articulait encore des paroles de bon sens et de bon chrétien, demandant pardon à Dieu et pardonnant de tout son cœur celui qui avait fait le coup, ignorant qui c'était ; il est mort environ un quart d'heure après avoir reçu le coup. »

L'enquête fut menée fort soigneusement ; on repéra le chemin de la balle, la distance des cibles et l'on peut attribuer l'accident au fait que plusieurs coups étant partis ensemble, le marqueur avait cru que sa cible avait été touchée et s'était levé pour montrer le coup au moment où le tireur visait précisément la cible non encore touchée.

« Le justicier Jonas Nicollerat, fils de feu Isaac Nicollerat, de son vivant aussi justicier de ce lieu, qui est le soldat à qui ce triste accident est arrivé, est un homme d'environ 40 ans, de bonnes mœurs, de conduite irréprochable, libre de ses sens, et n'ayant en aucune façon dans ce moment ou dans la journée donné aucune preuve d'excès ni d'apparence de fait de vin ainsi que chacun s'est empressé de le déclarer, par pure vérité. De plus, le dit Nicollerat a toute sa vie marqué beaucoup d'attention et de zèle à rendre service au pauvre défunt, dont la femme est, avec le dit Nicollerat, au 4e degré de sang, et ce qui confirme que le malheur est un pur accident, c'est le désespoir où l'on relate que ce coup a plongé Nicollerat et toute sa grande famille apparentée. La Justice a constaté que les habits du défunt, qui n'avaient pas 5 pieds de Berne de hauteur, étaient de même couleur que les fascines et branches dont le derrière de sa cible était revêtu ; que, d'ailleurs, il y avait sur le chemin des arbres dont les branches pendantes dérobaient la vue, surtout encore si l'on fait attention qu'un soldat qui enjôle la cible avec les armes accoutumées dans ce pays, n'a qu'une mire ouverte qui ne lui laisse voir que le petit objet auquel il tire. Enfin, tous les soldats et plusieurs autres étrangers qui étaient présents, ont attesté que le dit Nicollerat, en se mettant en joue, a crié gare au marqueur. »

« Les faits furent portés à la connaissance de LL. E.E. de Berne, qui après avoir ordonné l'emprisonnement et les formalités d'usage, gracieusement, comme de juste, l'auteur involontaire de cet homicide :

« A vous, notre féal Chatelain de Bex, salut.

« Vous ferez savoir aux parents du fugitif Nicollerat qu'il a été pleinement gracié par LL. E.E. qu'il peut en toute sécurité rejoindre sa famille et que tout ses biens lui doivent être rendus ; toutefois, il paiera les frais, dans lesquels sont compris ceux de Berne. »

« Le sieur Challand a été ordonné de : 1. Lever la cible où le malheur est arrivé, de la poser

à une distance plus éloignée. 2. De poser un pieu à chaque loge, pour numéroter les cibles afin que les soldats sachent dans quelle cible ils tirent. 3. Avant que de tirer, de crier gare la première, ou seconde, ou troisième, et d'attendre avant que de se mettre en joue que le marqueur ait répondu par une clochette pour annoncer qu'il est caché ; enfin, ordre est donné à Challand d'avertir chaque soldat de se conformer aux ordres ci-dessus. ».



A PROPOS DE TRUITES

C'ÉTAIT jour d'audience au chef-lieu du district, un petit bourg moyennâgeux, avec des restes de murailles tapissées de lierre, d'étroites rues pavées, une porte à pont-levis, des tours massives aux fenêtres rares, tout l'aspect de ces villes anciennes qu'on voit, dans les estampes, profiler leur silhouette sur un horizon sanglant de soleil qui se couche. De vertes prairies l'entouraient; plus loin, une ceinture de forêts profondes; une rivière aux eaux très bleues y courait sous deux ponts de bois. Il comptait dix-huit cents âmes et s'enorgueillissait de ses foires bisannuelles, de son église romane aux lourds piliers et de sa principale auberge : le *Soleil-d'Or*.

Donc, c'était jour d'audience, et le programme avait été fort chargé. Ce serait trop de dire que l'aube avait vu M. le juge à son poste, mais il y siégeait dès les huit heures. Tout aussi bien que du *Soleil-d'Or*, de l'église romane et des foires, le petit bourg aurait pu tirer honneur de ce brave homme, franc comme l'or, le cœur sur la main, la conscience même, scrupuleux à l'excès dans l'exercice de ses délicates fonctions. Certes, entre ses mains, la balance de la Justice était entre bonnes mains ! Et nulle question de préférence personnelle, d'influences secrètes ; pas gros comme une tête d'épingle, pas gros comme un grain de poussière n'avait jamais fait pencher le plateau à droite ou à gauche.

Il en était ce jour-là comme de coutume : qu'il s'agisse d'un vol qualifié, d'une querelle entre voisins, d'une calomnie, M. le juge mit le même sérieux, la même intégrité à examiner le pour et le contre et à rendre ses arrêts.

Onze heures sonnaient lorsqu'à la barre se présenta le dernier inculpé, un homme d'une cinquantaine d'années, ivrogne, sournois, ayant eu déjà de nombreuses affaires.

Cette fois-ci, il était accusé de braconnage, car la rivière produisait des truites fort recherchées, qui se vendaient bien ; et, que voulez-vous ? l'homme avait... oublié qu'en cette saison on devait laisser le poisson tranquille.

Ce n'était pas grave, après tout. Et M. le juge, sans doute, n'eût pas déployé trop de rigueur. Lui-même les estimait fort, les petites truites aux reflets nacrés, et, dame ! si intégrè qu'il fût, il n'était pas loin de s'expliquer qu'on pût, par hasard, ne pas se souvenir, une fois de temps en temps, qu'il y a des lois protectrices.

Adroitement défendu, d'ailleurs, par un jeune avocat du voisinage, beau parleur, spirituel, habile à jeter la poudre aux yeux, qui s'ingéniait à établir que les preuves du délit étaient insuffisantes, le pêcheur illicite en eût été quitte pour une semonce, s'il ne s'était avisé de répondre par des grossièretés à la clémence du juge. Or, celui-ci, timide comme un enfant dans la vie ordinaire, sous l'hermine entendait être respecté. De plus, après ces trois grandes heures, il était las,

un peu énervé ; un exemple lui parut utile : il condamna l'insolent prévenu à quarante-huit heures de prison.

Quarante-huit heures de prison ! L'avocat était fort contrarié. Il s'était cru certain d'un acquittement et son amour-propre saignait un peu. Il en voulait au juge de sa sévérité intempestive.

Le jeune homme, toutefois, était trop prudent pour rien laisser voir de son dépit. De nombreuses causes, dans la suite, le mettraient évidemment en rapport avec le juge. Le plus sage était de faire contre mauvaise fortune bon cœur.

Et tandis que l'intéressant pêcheur, maugréant et réchignant, s'en allait goûter dans les prisons du château deux jours de repos et de solitude, l'avocat, la figure rassénérée, un sourire aux lèvres, frisant sa moustache d'un doigt plein d'élégance, s'approchait du juge, la main tendue :

— Monsieur le juge, à peine ai-je pu vous saluer, ce matin. Permettez-moi de rattraper le temps perdu. La santé va bien ?... Et celle de madame et de ces demoiselles ?... Très bien aussi ?... Allons, tant mieux !... Et, comme cela, vous me faites le plaisir de dîner avec moi, j'espère ?

— On m'attend à la maison, dit le juge, repris de sa timidité.

— Votre cuisinière en sera quitte pour éteindre ses fourneaux. Ceux du *Soleil-d'Or* flambe joyeusement. Vous ne me laisserez pas manger seul à cette table d'auberge ; rien de tel que l'isolement pour couper l'appétit...

Mon train ne part qu'à trois heures et demie ; nous avons de la marge... Madame Augustine doit mijoter quelque surprise, et je sais dans la cave de ce vieil hôtel certains crus...

Un geste acheva la phrase, accompagné d'un claquement de langue significatif ; l'avocat n'avait pas besoin d'insister : une flamme de convoitise brillait sur la face rubiconde du juge.

— Vous m'en direz tant !... Et, au fait, je suis en retard, et on ne doit plus compter sur moi... J'accepte votre invitation.

— A la bonne heure, je n'attendais pas moins de votre bienveillance. Une minute. — Une minute — vous comprenez ? quelques recommandations suprêmes à madame Augustine ! — et je suis à vous.

— Faites, mon ami, faites... et surtout... que ce soit bon !

— Soyez tranquille !

Et le jeune homme courut à la cuisine, une vaste cuisine des anciens temps, proprement carrelée de briques rouges, avec un âtre immense, engraillandé d'aulx et d'oignons ; de vives flammes pétillaient sur le foyer, et madame Augustine, les manches retroussées, le bonnet légèrement de côté, présidait, avec la majesté d'une sybille, à la confection du dîner.

— Je vous dérange, chère dame, dit l'avocat avec une grâce ensorcelante... Excusez mon intrusion dans cet auguste domaine... Dieu ! le fumet exquis !... C'est un gigot, n'est-ce pas ?

— Un gigot, monsieur Oscar, un gigot d'agneau avec des petits pois... et à votre intention encore !

— Vous me gêtez !... Et, de plus, cela tombe à merveille, car j'ai prié monsieur le juge à part-merveille, car j'ai prié monsieur le juge à partager mon repas... L'audience a été longue et nous mourons de faim.

— Un quart d'heure, et vous serez servis.

— A merveille ! Je me remets à vos soins éclairés. On sait ce qu'ils valent, madame Augustine, et que loin à la ronde on ne trouverait votre égale... Seulement, il s'agit de corser un peu le menu... Quand je suis seul, je me contente volontiers de peu... mais cet excellent juge est une fine fourchette, et je ne voudrais pas qu'il me reprochât de l'avoir mal traité... Voyons, chère dame, pour la circonstance, n'auriez-vous pas quelque morceau de choix ?

Mme Augustine réfléchissait.

— Peut-être ! dit-elle un peu à contre-cœur, avec des regards craintifs vers la porte.

— Peut-être ?... Vous voudriez dire : « Certainement ! »... Et qu'est-ce que c'est... entre nous ?

— Oh ! quelque chose... quelque chose... Mais jamais je n'oserai vous proposer cela... Aujourd'hui

d'hui surtout, pensez donc ! Après ce qui vient de se passer à l'audience.

— Comment donc ?... Ce serait ?...

Mme Augustine s'approcha et, très bas, dans l'oreille :

— Des truites, monsieur Oscar, de jolies petites truites toutes fraîches !...

— L'eau m'en vient à la bouche !... et si je savais un moyen de les faire accepter par mon hôte...

— Le moyen ? Je l'ai, pardine ! Une certaine manière de les préparer, un peu comme des côtellettes panées, avec une sauce épaisse..., le tout de mon invention, quoi !

— Et vous hésitez ! s'écria l'avocat radieux. Mais je suis enchanté, transporté ! Vous êtes une femme pleine de ressources ! Ah ! ma petite rancune et mon estomac vont être également satisfaits !... Seulement, tâchez de ne pas rire en apportant le poisson... Et, surtout, montez votre meilleur vin, ce Cortaillod de 64 : trois bouteilles et tout de suite !

(A suivre).

A. Ribaux.

Royal Biograph. — Le programme du Royal Biograph comprend cette semaine deux grands succès de l'art cinématographique : **L'Imagée aimée**, grand drame artistique en 4 parties interprété par Henri Walthald et qui est la plus belle histoire d'amour se déroulant dans de splendides décors. **Le Mariage de Rosine** est une nouvelle production humoristique en 4 parties, mise en scène par P. Colombier, jouée dans une note très juste par les excellents artistes que sont M. Faur, Mlle Joziane, M. Jean Dehelly, M. Cresso. A chaque spectacle le Ciné-Journal Suisse avec ses actualités mondiales et du pays. Tous les jours, matinée à 3 h., soirée à 8 h. 30. Dimanche 28, matinée dès 2 h. 30.

Théâtre Lumen. — Au programme de cette semaine citons tout particulièrement **Survie magique**, grand film dramatique en 5 parties, interprété par E. Brentt, M. Faur, Frank Mayo, Norman Kerry. A la partie comique **Ploum au Dancing!** deux actes de foudre. **La Roseraie d'Anglas**, une nouvelle série des élégances parisiennes. A chaque représentation les dernières actualités mondiales et du pays, par le Ciné-Journal Suisse et le Cinémagazine Le Pathé-Revue. Tous les jours, matinée à 3 h., soirée à 8 h. 30, dimanche 28; matinée dès 2 h. 30.

Mauvaise mine. — Un camelot vend des crayons sur la voie publique. Deux passants s'arrêtent devant son éventaire :

— Ils ont l'air d'une excellente qualité, ces crayons.

— Oui, seul leur vendeur a une mauvaise mine.

Pour la rédaction: J. MONNET
J. BRON, édit.

Lausanne — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

PUNASINE produit excellent pour détruire radicalement les punaises.
En flacon et au détail
Droguerie A. BREITUNG,
rue St. Laurent, LAUSANNE.

AUX SEMEURS VAUDOIS 40, rue de l'Alle, 40
Lausanne
Georges BALLY, Horticulteur grainier. — Semences pour jardins et champs. Spécialités : Rosiers tiges, belle collection et graines du pays.

S. Geismar Chapellerie. Chemiserie.
Confec. ton pour ouvriers.
Bonneterie. Casquettes.
Place du Tunnel 2 et 3. LAUSANNE

COUTELLERIE **PARAPLUIES**
Aiguillage et réparations tous les jours. — Spécialité d'aiguillage de tondeuses.
Coutellerie de la rue de la Louve. **Stephane BESSON**

DENTISTE **R. GUIGNET**
Pl. Riponne 4 - LAUSANNE - Tél. 66.18
Consultations tous les jours de 8 à 12 h. et de 2 à 6 h.

VERMOUTH CINZANO
Un Vermouth, c'est quelconque, un Cinzano c'est bien plus sûr.
P. POUILLON, agent général, LAUSANNE.